

**Association M.F.R. d'Anneyron
10 rue de l'Europe
26 140 – ANNEYRON**

**N° SIRET : 779 393 297 00014
CODE APE : 8532 Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Présenté par :

**AEXOR
1 rue Puits Gaillot
69 001 LYON**

Association M.F.R. d'Anneyron
10 rue de l'Europe
26 140 - ANNEYRON

N° SIRET : 779 393 297 00014
CODE APE : 8532 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux adhérents de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association M.F.R. d'Anneyron, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LYON
Le 22 mars 2017



Pour AEXOR
Le commissaire aux comptes
Olivier RICHARD

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311215
Capital souscrit non-appelé Capital souscrit non-appelé				
Immobilisations incorporelles	40 594,65	37 465,96	3 128,69	7 821,69
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	40 594,65	37 465,96	3 128,69	7 821,69
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 108 214,07	2 441 248,66	1 666 965,41	1 806 461,30
Terrains	135 906,77	66 455,83	69 450,94	70 930,77
Constructions	3 258 836,82	1 757 129,03	1 501 707,79	1 603 280,16
Instal. tech. mat. & out. indust.	6 307,31	6 307,31		
Autres immo. corporelles	707 163,17	611 356,49	95 806,68	132 250,37
Immo. corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisat. financières	4 890,24		4 890,24	4 827,23
Participations	4 890,24		4 890,24	4 827,23
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autr. immo. financières				
Total I	4 153 698,96	2 478 714,62	1 674 984,34	1 819 110,22
Stocks et en-cours	8 174,80		8 174,80	7 185,56
Matières premières & approvisionnement	8 174,80		8 174,80	7 185,56
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com. Avances & acomptes versés/com.				
Créances	327 134,25	20 207,64	306 926,61	337 826,60
Clients et comptes rattachés	99 249,39	11 237,64	88 011,75	97 662,05
Autres créances	227 884,86	8 970,00	218 914,86	240 164,55
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Disponibilités	174 365,55		174 365,55	100 196,03
Disponibilités	174 365,55		174 365,55	100 196,03



MAISON FAMILIALE RURALE
CENTRE DE FORMATION
10 Rue de l'Europe
BP 2
26140 ANNEYRON

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 77939329700014
NAF (APE) 8532Z
N° Identifiant
Période du 01/01/16
au 31/12/16
Tenue de compte : EURO

Page : 2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311215
Charges constatées d'avance	1 207,88		1 207,88	2 408,40
Charges constatées d'avance	1 207,88		1 207,88	2 408,40
Total II	510 882,48	20 207,64	490 674,84	447 616,59
Charges à répartir/plus.exerc.(III)				
Charges à répartir/plus.exerc.				
Primes rembours. d'obligations (IV)				
Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V)				
Ecart de conversion actif				
Total général (I+II+III+IV+V)	4 664 581,44	2 498 922,26	2 165 659,18	2 266 726,81



Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311215
Capital Capital				
Primes d'émission, de fusion Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation Ecart de réévaluation				
Réserves Réserve légale Rés. statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau			298 756,39 298 756,39	398 236,07 398 236,07
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			18 907,89 18 907,89	-99 479,68 -99 479,68
Subventions d'investissement Subventions d'investissement			948 650,52 948 650,52	1 012 095,22 1 012 095,22
Provisions réglementées Provisions réglementées				
Total I			1 266 314,80	1 310 851,61
Pdt émissions titres participatifs Pdt émissions titres participatifs				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
Total I bis				
Provisions pour risques Provisions pour risques			72 350,18 72 350,18	67 663,44 67 663,44
Provisions pour charges Provisions pour charges			70 000,00 70 000,00	90 000,00 90 000,00
Total II			142 350,18	157 663,44
Emprunts obligataires convertibles Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires Autres emprunts obligataires				



MAISON FAMILIALE RURALE
CENTRE DE FORMATION
10 Rue de l'Europe
BP 2
26140 ANNEYRON

Bilan passif

Document fin d'exercice

N° Siret 77939329700014
NAF (APE) 8532Z
N° identifiant
Période du 01/01/16
au 31/12/16
Tenue de compte : EURO

Page : 4

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311215
Emprunts & dettes aup. étab. finan.			445 950,34	468 465,93
Emprunts & dettes aup. établi. fin.			445 950,34	468 465,93
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			108 911,67	123 359,39
Dettes fourniss. & cptes rattachés			108 911,67	123 359,39
Dettes fiscales et sociales			139 570,64	125 082,82
Dettes fiscales et sociales			139 570,64	125 082,82
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			43 674,15	66 898,30
Autres dettes			43 674,15	66 898,30
Produits constatés d'avance			18 887,40	14 405,32
Produits constatés d'avance			18 887,40	14 405,32
Total III			756 994,20	798 211,76
Ecarts de conversion passif (IV)				
Ecarts de conversion passif				
Total général (I+Ibis+II+III+IV)			2 165 659,18	2 266 726,81



Détail des postes			Au 311216	Au 311215
Charges d'exploitation				
Coûts d'achats de marchandises				
Achats de marchandises				
Variations de stocks de march.				
Cons. de l'exercice en prov. tiers			526 302,80	592 969,25
A. stockés d'appr. mat. premières			205 721,24	184 127,77
A. stock. d'appr. autres approvis.			7 166,44	8 221,74
Variation des stocks d'approvis.			-1 879,47	985,09
Achats de sous-traitance			45 615,66	70 056,80
Achats non stockés mat. & fournit.			62 020,87	63 538,14
Services extérieurs personnel ext.			1 375,98	712,40
Services ext. loyers crédit-bail				
Autres services extérieurs			206 282,08	265 327,31
Impôts,taxes & versements assimilés			57 575,12	44 635,93
Sur rémunérations			49 368,39	37 117,93
Autres impôts & taxes			8 206,73	7 518,00
Charges de personnel			1 633 652,03	1 694 943,32
Salaires et traitements			1 148 828,80	1 186 466,40
Charges sociales			484 823,23	508 476,92
Dotations aux amortis. & provisions			157 911,48	171 223,82
Amort. sur immobilisations			151 760,99	160 981,04
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant			1 463,75	5 948,64
Amort. pour risque et charges			4 686,74	4 294,14
Autres charges			62 829,84	61 854,10
Autres charges			62 829,84	61 854,10
Total			2 438 271,27	2 565 626,42
Quotes-parts résultats/opér. comm.				
Quotes-parts résultats/opér. comm.				
Charges financières			15 145,41	15 843,42
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			15 145,41	15 843,42
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
Charges exceptionnelles			8 970,00	120,84
Sur opérations de gestion				
Sur opér. en capital, VNC cession				
Autres (sur opérations en capital)				
Dot. aux provisions réglementées				
Dot. aux amort. & autres provis.			8 970,00	120,84



MAISON FAMILIALE RURALE
CENTRE DE FORMATION
10 Rue de l'Europe
BP 2
26140 ANNEYRON

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 77939329700014
NAF (APE) 8532Z
N° Identifiant
Période du 01/01/16
au 31/12/16
Tenue de compte : EURO

Page : 2

Détail des postes			Au 311216	Au 311215
Particip. salariés aux fruits expa. Partic. salariés aux fruits expa.				
Impôts sur les bénéfices Impôts sur les bénéfices			5 624,00 5 624,00	
Solde créditeur Excédent			18 907,89 18 907,89	
Total général			2 486 918,57	2 581 590,68



Détail des postes			Au 311216	Au 311215
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Ventes de marchandises				
Production vendue			994 593,61	883 819,01
Prestations de services			994 593,61	883 819,01
Montant net du chiffre d'affaires			994 593,61	883 819,01
Cotisations des adhérents			30 840,00	27 370,00
Cotisations des adhérents			30 840,00	27 370,00
Subventions d'exploitation			1 322 308,67	1 371 944,03
Subventions d'exploitation			1 322 308,67	1 371 944,03
Reprises sur provisions			32 923,38	84 554,07
Reprises sur provisions			32 923,38	84 554,07
Transfert de charges			40 628,98	28 920,95
Transfert de charges			40 628,98	28 920,95
Autres produits			144,64	277,90
Autres produits			144,64	277,90
Total			2 421 439,28	2 396 885,96
Quotes parts résultat/opér. com.				
Quotes parts résultat/op. comm.				
Produits financiers			293,19	707,62
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			293,19	707,62
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
Produits exceptionnels			65 186,10	84 517,42
Sur opérations de gestion				385,00
Sur opér. de capital, cess. actifs			250,00	350,00
Sur opér. de capital, subv. d'inv.			64 936,10	83 782,42
Autres opér. de capital				
Reprises/prov. & transf.de charges				
Solde débiteur				99 479,68
Déficit				99 479,68
Total général			2 486 918,57	2 581 590,68



MAISON FAMILIALE RURALE
10 Rue de l'Europe
26140 ANNEYRON

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- 1- Faits majeurs de l'exercice
- 2- Règles et méthodes comptables
- 3- Engagements financiers et autres éléments
- 4- Notes sur le bilan actif
- 5- Notes sur le bilan passif
- 6- Autres informations prescrites par la loi

Total du bilan avant répartition	2 165 659
Résultat Bénéfice	+ 18 908

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.



1- Faits majeurs de l'exercice

2- Règles et méthodes comptables

2.1 Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

est conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Identification des composants

Lorsqu'une immobilisation comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Perte de valeur des immobilisations : amortissements et dépréciations

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement. L'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société déduction faite de leur valeur résiduelle à la date de sortie prévue, sous réserve que cette dernière soit significative et déterminable dès l'origine, sinon la durée d'usage est prise en compte.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur



vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Durées et méthodes d'amortissement

Les durées d'amortissement relatives aux constructions et autres immobilisations rattachées sont celles imposées par la Fédération Régionale des MFR pour des raisons d'harmonisation.

Nature des actifs	Amortissement comptable	
	Durée	Mode
* Logiciels	1 à 3 ans	Linéaire
* Matériel de transport	4 à 5 ans	Linéaire
* Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
* Matériel et mobilier de bureaux	3 à 10 ans	Linéaire
* Constructions		
Gros Œuvre	40 ans	Linéaire
Aménagement Intérieur	15 ans	Linéaire
* Agencement du terrain	5 à 10 ans	Linéaire

2.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition (hors frais accessoires). Lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2.3. Autres éléments

Stocks

La valeur brute des approvisionnements est constituée du prix d'achat, l'évaluation des stocks étant réalisée selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions présentées ci-dessus est supérieure à la valeur probable de la réalisation des biens concernés, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Créances élèves

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.



2.3 Les activités lucratives de l'Association sont isolées dans un secteur distinct d'activité et sont assujetties aux impôts directs et indirects.

3- Engagements financiers et autres éléments

Engagements financiers

Engagements reçus	
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions, organismes financiers, conseil régional	241 016
Crédit bail mobilier	
Crédit bail immobilier	
Autres engagements	

Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	0

Autres éléments

Engagement retraite :

L'engagement de l'association au regard des indemnités de fin de carrière s'élève à 72 350 euros au 31/12/2016. Ce montant a été déterminé en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et selon l'hypothèse d'un départ volontaire des salariés. Les indemnités à verser ont fait l'objet d'une provision pour l'intégralité du montant.

4- Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	40 595			40 595
Immobilisations corporelles	4 133 396	7 572	32 754	4 108 214
Immobilisations financières	4 827	63		4 890
TOTAL	4 178 818	7 635	32 754	4 153 699
Amortissements & provisions				
Immobilisations incorporelles	32 773	4 693		37 466
Immobilisations corporelles	2 326 935	147 068	32 754	2 441 249
Immobilisations financières				
TOTAL	2 359 708	151 761	32 754	2 478 715



Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges constatées d'avance	294 597	276 059	18 538
TOTAL	294 597	276 059	18 538

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	207 316

5- Notes sur le bilan passif

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	157 663	4687	20 000	142 350
Provisions pour dépréciation	22 697	1 464	12 923	11 238
TOTAL	180 360	6 151	32 923	153 588

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	444 983	23 212	128 119	293 652
Dettes financières diverses	967	967		
Fournisseurs	108 912	108 912		
Dettes fiscales et sociales	139 571	139 571		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	43 674	43 674		
Produits constatés d'avance	18 887	18 887		
TOTAL	756 994	335 223	128 119	293 652

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes établissement de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	967
Fournisseurs	37 789
Dettes fiscales et sociales	32 548
Autres dettes	32 579



6- Autres informations prescrites par la loi ou significatives

Rémunération de certains cadres :

Conformément à l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, la rémunération brute des trois plus hauts cadres salariés est de 127 049 €.

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Montant pris en charge durant l'exercice :

- Contrôle légal des comptes : 8400 €.

Ventilation de l'effectif moyen (39.17 ETP)

« Cadres : 60 % - 23.32 ETP »

« Employés : 40 % - 15.85 ETP »



**Association M.F.R. d'Anneyron
10 rue de l'Europe
26 140 - ANNEYRON**

**N° SIRET : 779 393 297 00014
CODE APE : 8532 Z**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Présenté par :

**AEXOR
1 rue Puits Gaillot
69 001 LYON**

Association M.F.R. d'Anneyron
10 rue de l'Europe
26 140 - ANNEYRON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon
Le 22 mars 2017

Pour AEXOR
Le commissaire aux comptes
Olivier RICHARD

